

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 23 juin 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE DISPOSITIF SOLIDARITÉ RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) : DEMANDE DE NON EXEMPTION POUR LA COMMUNE D'ECHIRÉ

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LABORDERIE à Romain DUPEYROU, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Valérie VOLLAND, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Méлина TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Séverine VACHON à Alain LECOINTE, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

#### Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 29 JUIN 2023**

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE DISPOSITIF SOLIDARITÉ RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) : DEMANDE DE NON EXEMPTION POUR LA COMMUNE D'ECHIRÉ**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) relatif à l'établissement par décret du Ministre en charge du logement, d'une liste des communes exemptées de leurs obligations de production de logements locatifs sociaux,

Vu l'article R.302-20 du CCH du décret d'application n°2023-107 du 17 février 2023 relatif aux indicateurs nécessaires à l'analyse de l'attractivité de la commune,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération du 15 novembre 2021, du 7 février 2022 et du 11 avril 2022 relatives à l'adoption du PLH (Programme Local de l'Habitat) communautaire pour la période 2022-2027 au vu de l'avis des 40 communes et de l'Etat,

***Considérant la demande de non exemption pour faible attractivité de la commune d'ECHIRE pour la période triennale 2023-2025, en date du 17 mai 2023,***

Entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le dispositif SRU, la commune d'ECHIRE peut bénéficier d'une exemption pour faible attractivité visant les communes situées dans une Agglomération de moins de 30 000 habitants (selon la définition de l'INSEE).

La concertation préalable avec la commune et les services de l'Etat, complétée par une analyse détaillée de l'attractivité de la commune sur la base des indicateurs mentionnés à l'article R.302-20 du CCH (taux d'évolution de la population, taux de tension sur le logement locatif social, taux de vacance structurelle dans le parc privé, dynamisme de la construction et indice de concentration de l'emploi) motivent la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) à ne pas proposer l'exemption à ce dispositif pour la commune d'ECHIRE.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition de non-exemption au dispositif SRU pour la commune d'ECHIRE pour la période triennale 2023-2025 ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de cette démarche.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Christian BREMAUD**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**